

Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
(à approuver lors d'une prochaine réunion)
Du 20 Mars 2026

Membres présents : 10

Membre excusé : 1 LE GUERN Florence (procuration à BOUHELIER Vincent)

Membre absent : 0

- ORDRE DU JOUR :**
- *Approbation du Compte-rendu du 05 Mars 2026*
 - *Installation du Conseil municipal*
 - *Election du maire*
 - *Détermination du nombre d'adjoints*
 - *Election des adjoints*
 - *Indemnités du maire et des adjoints*
 - *Lecture et remise de la charte de l'élu local*
 - *Mise en place des commissions*
 - *Election des membres du SIVOM de l'espace Pierre Bichet*
 - *Affaires diverses*

Monsieur BOUHELIER Vincent, représentant Monsieur le maire accueille l'assemblée et demande au doyen d'âge, à savoir Mme PILATI Dominique, de présider la séance jusqu'à l'élection du maire.

Il remercie Monsieur HERNANDEZ pour ses 25 années d'engagement en tant que maire de notre commune.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil municipal et laisse la parole à Mme Pilati.

Il excuse Mme LE GUERN qui est absente et a donné son pouvoir à M. BOUHELIER Vincent.

Mme COLLETTE Delphine est nommé secrétaire de séance

1. Approbation du compte rendu du 05 mars 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 29 Janvier 2026 est adopté (une absence).

2. Installation du Conseil municipal

10 personnes étant présentes, les conditions du quorum sont atteintes.

3. Élection du maire

Madame PILATI Dominique, doyenne d'âge procède à l'élection du maire.

Monsieur BOUHELIER Vincent est candidat à la fonction de maire.

Election du maire :

Votants : 11

Blancs ou nuls : 1

Exprimés : 10

Monsieur BOUHELIER Vincent obtient 10 Voix.

Monsieur BOUHELIER Vincent est élu Maire au premier tour de scrutin

Monsieur Bouhelier remercie l'assemblée pour cette élection et la confiance accordée.

4. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire informe le Conseil de l'obligation de déterminer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maximum.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il souhaite travailler avec 2 adjoints dans un premier temps et que le conseil pourrait élire un 3^{ème} adjoint en cours de mandat en fonction de dossier nécessitant une charge de travail supplémentaire.

Un tour de table est réalisé et le vote à bulletin secret est demandé, certains conseillers souhaitant l'élection de 3 adjoints.

A l'issue du vote, il est décidé par 7 voix pour, de créer 2 postes d'adjoints. (4 voix pour la création de 3 adjoints).

5. Élection des adjoints

Monsieur le maire rappelle que désormais l'élection des adjoints au maire, dans les communes de moins de 1 000 habitants, se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (art. L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

La loi prévoit une exception à l'obligation de parité : elle ne s'applique pas au couple maire/premier adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Candidats : Monsieur LONCHAMPT Jean-François et Mme COLLETTE Delphine présentent leur liste. Ils s'expriment à tour de rôle pour expliquer leur volonté de s'investir pour la commune. Aucune autre liste n'est présentée.

Votants : 11

Blancs ou nuls : 1

Exprimés : 10

La liste de M. Lonchampt Jean-François et Mme Collette Delphine sont élus respectivement 1^{er} et 2^{ème} adjointe.

Leurs délégations seront fixées par arrêté du maire. Monsieur le maire indique les délégations qu'il souhaite leur donner notamment l'urbanisme, la communication, les finances, la gestion de l'école, les bâtiments communaux, le cimetière.

6. Lecture de la charte de l'élu local

Monsieur le maire lit et remet la charte de l'élu local à chaque conseiller municipal.

7. Indemnités du maire et des adjoints

Les articles L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le taux maximal des indemnités à 28.1 % de l'indice brut terminal pour le maire et 10.89 % de l'indice brut terminal pour les adjoints, dans les communes de moins de 500 habitants.

Le Conseil municipal décide, par 9 voix pour et 2 absentions, de fixer à l'indemnité du maire à 28.1 % de l'indice brut terminal et celles des adjoints à 10.89 % de l'indice brut terminal.

8. Mise en place des commissions et élection des membres de la commission d'appel d'offres et du SIVOM Espace Pierre Bichet

Monsieur le maire présente les différentes commissions communales auxquelles pourront participer les membres du conseil.

Il est rappelé que ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnaire, elles pourront rendre compte de leur travail à chaque séance de conseil municipal.

Monsieur le maire est de droit, président de toutes les commissions communales.

Budget / Finances :

L'ensemble des membres du conseil municipal seront invités à travailler sur la préparation du budget et sur certains projets d'investissement.

Urbanisme :

Cette commission est amenée à se réunir lors de dépôt de dossier nécessitant un avis de la commission. Elle sera consultée également pour donner la conformité des autorisations d'urbanisme après le dépôt de l'achèvement de travaux.

LONCHAMPT Jean-François, POIX-DAUDE Jean-Charles, SIMONIN Thierry, SIMONET Thierry, LEGUERN Florence

Voirie, Plage :

Cette commission se réunira pour des projets de réfection de voirie, aménagements ou autres sur le domaine communal. Elle sera amenée à étudier des solutions pour la gestion du stationnement à la plage.

POIX-DAUDE Jean-Charles, ANDRE Joël, LEGUERN Florence

Bâtiments publics / cimetière :

Les bâtiments publics concernés sont le logement communal, l'Eglise, la mairie-salle polyvalente, l'abri chez Benjamin, les aires de jeux, les abris-bus et le cimetière.

COLLETTE Delphine, PILATI Dominique, TISSERAND Audrey

Bois, Gestion de la forêt:

La surface forestière communale est en partie soumise au régime forestier et donc gérée en lien avec l'ONF.

La commune a également de la forêt non soumise dont elle se charge d'exploiter seule (lien direct avec les exploitants et acheteurs).

ANDRÉ Joël, SIMONET Romain

Information / Communication:

Rédaction d'un bulletin municipal, feuille d'information ou autre.

Mise à jour du site internet intercommunal, de la page facebook et de l'application illiwap.

LONCHAMPT Jean-François, FARNY Maud, LEGUERN Florence, PILATI Dominique

Environnement / Fleurissement/ Cadre de Vie / Evénements

Travail de fleurissement, arrosage, autres aménagements d'embellissement

+ Organisation des cérémonies (8 mai, 11 novembre, fête des mères, repas des anciens...)

COLLETTE Delphine, PILATI Dominique, TISSERAND Audrey

Ouverture des Plis / Appel d'offres / MAPA (élection à l'unanimité)

Président : BOUHELIER Vincent

Titulaires : POIX-DAUDE Jean-Charles, ANDRE Joël, FARNY Maud

Suppléants : COLLETTE Delphine, PILATI Dominique, TISSERAND Audrey

SIVOM Espace Pierre Bichet (élection à l'unanimité)

Titulaires : COLLETTE Delphine, FARNY Maud, PILATI Dominique

Suppléant : BOUHELIER Vincent

Commission contrôle des listes électorales

3 membres se réunissent une à deux fois par an pour valider les nouvelles inscriptions sur les listes électorales. Un membre est un élu ; les deux autres membres sont désignés par le Préfet et par la Tribunal judiciaire (sur proposition du maire).

Monsieur POIX-DAUDE Jean-Charles est désigné pour siéger à cette commission.

Monsieur le maire évoque rapidement les commissions de la communauté de communes (eau/assainissement, déchets, tourisme...). La désignation des membres de la commune qui siègeront dans ces différentes commissions se fera lors d'une prochaine réunion.

Pour rappel, Monsieur le maire siègera à la communauté de communes en tant que délégué titulaire et le 1^{er} adjoint est automatiquement désigné délégué suppléant.

9. Affaires diverses

- Monsieur le maire présent rapidement les grands principes d'un budget communal. Le détail des chiffres votés en mars seront donné lors d'une prochaine réunion.

- Monsieur Lonchampt présente les grandes lignes du Plan Local d'Urbanisme et évoque la décision prise de réviser le PLU et de la nécessité de le mettre en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Haut-Doubs.

Une rencontre avec le cabinet d'études chargé de la révision du PLU est prévue le mercredi 15 avril avec tous les membres du conseil. La DDT et l'AUDAB interviendront également lors de cette journée.

Il est proposé que Monsieur Hernandez Didier, ancien maire, soit associé à la réflexion et participe aux réunions de travail relatives à la révision du PLU : accord du conseil.

- Urbanisme : Monsieur le maire explique qu'il a déposé à titre personnel, une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable pour des panneaux solaires). Pour éviter un conflit d'intérêt et du fait de la notion de maire intéressé, il est proposé qu'un conseiller municipal, n'ayant pas reçu de délégation du maire soit élu pour signer les documents relatifs à ce dossier, notamment l'arrêté. Mme Tisserand Audrey est élue pour signer l'arrêté relatif à ce dossier d'urbanisme.

- Monsieur le maire informe les membres du Conseil que des travaux d'élagage sont en cours sur la commune. Le devis avait été signé avant l'hiver.

Un ou deux lots de bois seront vendus entre habitants.

La séance est levée à 22 h 05.
Les Grangettes, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent Bouhelier

